



Revoir les décisions prises après notre séparation

Par **serge**, le **14/12/2010** à **11:17**

Bonjour, je suis séparé depuis 4 ans j'ai la garde de mon fils et je souhaiterais passer en garde alternée, la discussion avec mon ex est très difficile comment puis je procéder? d'autre part à l'issue du jugement il a gardé la maison et je n'ai pas demandé de loyer pour l'aider dans sa situation financière mais maintenant il vit avec son amie et ont une situation tous les deux est ce que je peux demander qu'il paye la moitié du remboursement du prêt ou me payé un loyer je précise que nous avons plusieurs maisons et qu'elles sont en indivision nous avons fait ceci pour notre fils, de mon côté j'habite dans une maison que je me suis achetée après notre séparation merci de vos réponses

Par **corima**, le **14/12/2010** à **11:23**

Bonjour, pour le changement de garde de votre enfant, il faut que vous fassiez une requête auprès du JAF de votre domicile, qui statuera dans l'intérêt de l'enfant. Il n'est pas dit qu'il l'accepte dès lors que le père n'est pas d'accord. Pour les questions financières, je laisse quelqu'un de plus compétent vous répondre

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **12:03**

Il vous doit une indemnité d'occupation et le remboursement de la moitié du prêt que vous avez fait à sa place.

Par **serge**, le **16/12/2010** à **10:20**

merci de vos réponses